LE PERMIS A UN EURO PAR JOUR

AGENCE FAIDHERBE PARIS 12
Depuis 1990

Apprentissage à la conduite supervisée (CS) en vue du permis B

Référence de l'action : ECF T072 indice 02
Version 01 de l'école de conduite ECF FAIDHERBE

Objectifs :

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

Public concerné et pré-requis :

- Être âgé de 18 ans au moins
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire.

AVERTISSEMENT : Avoir réussi l'épreuve théorique générale avant de passer l'examen pratique.

Qualification des formateurs :

Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence, ainsi que de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

Moyen pédagogiques et techniques

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Livret d'apprentissage.
- Formation à distance
- Simulateur de conduite : The Good drive
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire

Effectifs :

1 à 2 élèves maximum par véhicule

Horaires :

Suivant vos disponibilités et celles de l'agence

Durée :

A déterminer suivant l'évaluation initiale effectuée au préalable (20h minimum de pratique sur boite Manuelle ou 13h sur Boite Automatique).

Paraphe OF : *Paraphe commanditaire :*

Programme :

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Modalités d'évaluation des acquis :

Evaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences

RDV préalable suite à la Fin de Formation Initiale, permettant à l'élève de rouler avec ses accompagnateurs

Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

Ne peuvent se présenter à cette épreuve, que les élèves qui ont conduit plus de 1 000 km.

Sanction visée :

Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif

FICHE DESCRIPTIVE ANNEXE (ECF.FP.A 004 indice 06) à un devis, un contrat ou une convention de formation professionnelle (Voir le règlement intérieur du centre de formation)